

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

CIRCLE INTERNET FINANCIERE EUROPE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 199.000.000 euros

Siège social : 4, rue Marivaux – 75002 Paris

953 990 934 RCS Paris

I. — Bilan au 31 décembre 2025.

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Caisse, banques centrales, C.C.P.		—	—
Effets publics et valeurs assimilées		—	—
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	Note 3.1	4 267 770 127	1 311 244 366
Opérations avec la clientèle	Note 3.2	12 811	1 008
Obligations et autres titres à revenu fixe		—	—
Actions et autres titres à revenu variable		—	—
Participations et autres titres détenus à long terme		—	—
Parts dans les entreprises liées		—	—
Immobilisations incorporelles		—	—
Immobilisations corporelles	Note 3.3	2 859	5 147
Capital souscrit non versé		—	—
Actions propres		—	—
Autres actifs	Note 3.8	79 517	22 800
Paiements anticipés et produits différés	Note 3.9	2 329 917	605 294
Total de l'actif		4 270 195 231	1 311 878 615
Actifs hors bilan			
Engagements et garanties reçues		—	—

Passif et capitaux propres	Note	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Banques centrales, C.C.P.		—	—
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 3.1	11 858 008	8 951 877
Opérations avec la clientèle	Note 3.2	4 094 791 046	1 273 606 507
Dettes représentées par un titre		—	—
Autres passifs	Note 3.8	1 460 945	2 324 749
Paiements anticipés et produits différés	Note 3.9	1 286 538	676 626
Provisions	Note 3.4	40 687	9 035
Dettes subordonnées		—	—
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		—	—
Capitaux propres hors FRBG	Note 3.5	160 758 007	26 309 821
Capital souscrit		159 000 000	26 000 000
Primes d'émission		—	—
Réserves		15 491	—
Écart de réévaluation		—	—
Provisions réglementées et subventions d'investissement		—	—
Report à nouveau		294 330	—
Résultat de l'exercice		1 448 186	309 821
Total du passif et des capitaux propres		4 270 195 231	1 311 878 615
Passifs hors bilan			
Engagements et garanties reçues		—	—

Les Notes 1 à 6.6 font partie intégrante des états financiers.

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2025.

Compte de résultat	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024
Intérêts et produits assimilés	Note 5.1	124 887 152	15 319 693
Intérêts et charges assimilées	Note 5.1	(53 404)	(35 169)
Revenus des titres à revenu variable		—	—
Commissions (produits)		—	—
Commissions (charges)	Note 5.2	(177 009)	(59 992)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 5.3	(5 889 624)	359 599
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés		—	—
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 5.3	179 241	1 295 977
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 5.3	(108 503 498)	(13 579 989)
Produit net bancaire		10 442 858	3 300 119
Charges générales d'exploitation	Note 5.4	(7 937 334)	(2 808 970)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5.4	(2 288)	(1 717)
Résultat brut d'exploitation		2 503 236	489 432
Coût du risque		—	—
Résultat d'exploitation		2 503 236	489 432
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		—	—
Résultat courant avant impôt		2 503 236	489 432
Résultat exceptionnel		—	—
Impôt sur les bénéfices	Note 5.5	1 055 050	(179 611)
Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées		—	—
Résultat net		1 448 186	309 821

Les Notes 1 à 6.6 font partie intégrante des états financiers.

III. — Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**1. Notes introductives aux états financiers****1.1. Chiffres de l'exercice**

L'exercice considéré couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le total de l'actif au 31 décembre 2025 s'élève à 4 270 195 231 euros. Le compte de résultat pour la période montre un produit net bancaire de 10 442 858 euros ainsi qu'un résultat net de 1 448 186 euros.

L'exercice financier 2025 couvre une période de 12 mois, tandis que l'exercice financier 2024 couvrait une période de 18 mois.

1.2. Événements significatifs de l'exercice (présentation de l'activité)

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 10 juillet 2023 et est une filiale détenue à 100 % par Circle Internet Financial Limited (la « Société mère intermédiaire »). Circle Internet Group, Inc., une société de droit de l'État du Delaware, aux États-Unis, est la Société mère ultime (la « Société mère ultime ») et forme avec ses filiales le « groupe Circle » (ou le « Groupe » ou « Circle »).

Circle SAS est enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en qualité de prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) (numéro : E2024-111) et agréée en qualité d'établissement de monnaie électronique (EME) par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous le numéro 17788.

Le groupe Circle est une plateforme, un réseau et une infrastructure de marché pour les applications de jetons de monnaie électronique (« stablecoin ») et de blockchain et l'émetteur d'un stablecoin adossé au dollar américain (l'USDC) et d'un stablecoin adossé à l'euro (l'EURC). Il fournit un réseau de stablecoin de premier plan et une gamme d'infrastructures logicielles spécifiques à la blockchain. Cette infrastructure permet aux clients d'émettre et de rembourser des USDC et des EURC à la demande et agit comme une passerelle essentielle entre les services financiers existants et les écosystèmes d'actifs numériques.

La Société sert les clients notamment au sein de l'Espace économique européen (« EEE ») pour l'émission et le remboursement d'USDC dans le cadre d'un modèle de co-émission, aux côtés d'une autre entité du Groupe, Circle Internet Financial, LLC (« Circle LLC »), qui sert, quant à elle, les clients d'USDC en dehors de l'EEE. La Société émet et rembourse également des EURC en tant qu'unique émetteur du stablecoin EURC.

Circle SAS a signé plusieurs contrats avec Circle LLC permettant à la Société de mener à bien ses activités, à savoir un contrat d'externalisation par lequel Circle LLC fournit à la Société un support technologique et de traitement des transactions, des services de trésorerie et de due diligence client ainsi que d'autres services support ; un contrat de licence autorisant la Société à utiliser la propriété incorporelle de Circle LLC aux fins de l'émission d'USDC et d'EURC ; un contrat de revente par lequel Circle LLC agit en tant que distributeur d'EURC à des clients en dehors de l'EEE ; et un contrat de rééquilibrage des réserves (l'« Accord de rééquilibrage ») pour maintenir un niveau approprié d'actifs de réserve de stablecoins USDC entre la Société et Circle LLC.

La Société a procédé à 4 augmentations de capital par émission de nouvelles actions d'1 euro de valeur nominale avec maintien de son droit préférentiel au cours de l'exercice 2025.

Au 12 mars 2025 : 26 millions d'euros
Au 14 mai 2025 : 27 millions d'euros
Au 11 juin 2025 : 50 millions d'euros
Au 25 septembre 2025 : 30 millions d'euros

Ainsi la Société a augmenté son capital de 133 millions d'euros sur l'exercice 2025. Au 31 décembre 2025, la Société a un capital social de 159 000 000 euros composé de 159 000 000 actions d'un euro de valeur nominale.

Circle SAS n'opère que dans un seul secteur d'activité (i.e. services financiers) et n'a donc pas de secteur d'activité à présenter conformément aux normes d'information financière applicables.

1.3. Événements significatifs survenus depuis la clôture

La Société a évalué les événements postérieurs à la date d'arrêté des états financiers et a conclu qu'aucun autre événement que ceux présentés ci-après ne nécessite un ajustement ou une présentation dans les états financiers.

Circle SAS est tenue de maintenir un capital réglementaire calculé sur la base des stablecoins en circulation. En raison de l'augmentation du nombre de stablecoins en circulation, Circle Internet Financial Limited (la Société mère immédiate) a injecté, le 9 février 2026, 40 millions d'euros dans Circle SAS dans le cadre d'une augmentation de capital par la création et l'émission de 40 millions d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Le conflit au Moyen-Orient, qui sévit depuis fin février 2026, ouvre une période d'instabilité et d'incertitude dont les conséquences sont difficiles à évaluer. À la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter directement et de manière significative l'activité du Groupe n'est survenu.

1.4. Informations relatives à l'entité établissant les états financiers consolidés

Les résultats de la Société sont inclus dans les états financiers consolidés de sa société mère ultime, Circle Internet Group, Inc., dont les comptes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP).

Informations relatives à l'entité établissant les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale.	Circle Internet Group Inc
	One World Trade Center, New York, NY 10007
	EIN 99-2840247
	One World Trade Center, New York, NY 10007

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes, méthodes et règles comptables aux fins de la présentation des comptes individuels

Circle SAS possède une licence d'émetteur de monnaie électronique pour l'émission de jetons de monnaie électronique. Circle SAS est émettrice de l'USDC pour les détenteurs au sein de l'EEE et de l'EURC pour tous les détenteurs à l'échelle mondiale.

Les comptes individuels de la Société sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire de l'Autorité des Normes Comptables, c'est-à-dire le plan comptable des établissements de crédit.

Changements de méthode comptables. – Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

À la suite du changement de méthode comptable, il est précisé que la Société n'a pas établi de tableau comparatif avec les comptes 2024, l'impact de cette modification étant jugé non significatif.

Le cadre comptable suit principalement le plan comptable des établissements de monnaie électronique. Toutefois, le plan comptable général s'applique (règlement ANC 2014-03 tel que modifié) lorsque le plan comptable des établissements de crédit ne prévoit pas de dispositions spécifiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base que sont :

- la continuité d'exploitation;
- la séparation des exercices; et

- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments comptabilisés est la méthode du coût historique. Tous les postes du bilan sont donc présentés, si possible, nets d'amortissements, de provisions et d'ajustements de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux émetteurs spécialisés de stablecoins et aux détenteurs du statut d'émetteur de monnaie électronique, les méthodes d'évaluation de la majorité des transactions prennent en compte l'intention avec laquelle elles ont été conclues.

2.2. Créances et dettes (y compris le rééquilibrage).

Les créances et dettes sur les établissements de crédit couvrent l'ensemble des créances et dettes détenues au titre des opérations bancaires, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Les créances et passifs envers les établissements de crédit sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations effectuées au titre du risque de crédit.

Les fonds collectés par les EME, soit pour l'émission et la gestion de monnaie électronique, soit pour la prestation de services de paiement, ne constituent pas des dépôts ou d'autres fonds reçus du public au sens de l'article L.312-2 du Code monétaire et financier. En conséquence, les EME ne peuvent disposer de fonds collectés auprès du public (article L.526-5 du Code monétaire et financier).

Conformément à l'article L.526-32 du Code monétaire et financier, Circle SAS a l'obligation de protéger les fonds collectés auprès des personnes physiques ou morales, directement ou par le biais d'intermédiaires.

Accord de rééquilibrage : obligation de remboursement d'USDC. – L'émission et le remboursement d'USDC s'effectuent selon un modèle de co-émission, la Société émettant et remboursant des USDC pour des détenteurs situés principalement dans l'EEE, tandis que Circle LLC sert les détenteurs situés en dehors de l'EEE. La nature fongible de l'USDC a pour conséquence que chaque jeton peut être remboursé par l'un ou l'autre des co-émetteurs (selon la résidence du détenteur), quel que soit l'émetteur d'origine.

En juin 2024, après l'introduction du modèle de co-émission, la Société a conclu un Accord de rééquilibrage avec Circle LLC (et une troisième société affiliée du Groupe) afin de permettre le transfert des actifs de réserve de l'USDC d'une entité à l'autre dans le but de maintenir un niveau approprié de réserves chez chaque co-émetteur, conformément au Règlement (UE) n° 2023/1114 sur les marchés de crypto-actifs (le « Règlement MiCA ») et aux lois américaines sur les transferts de fonds. Conformément à l'Accord de rééquilibrage, les deux co-émetteurs sont conjointement responsables des remboursements d'USDC, la responsabilité de la Société étant toutefois limitée au montant de ses actifs de réserve, qui est basé sur le volume d'USDC détenu dans l'EEE.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles. – Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé de façon linéaire aux fins de la réduction du coût diminué de la valeur résiduelle estimée de toutes les immobilisations sur leur durée d'utilité prévue. Les taux applicables sont les suivants :

- Matériel informatique et équipements : 3 ans

2.4. Provisions et engagements à long terme accordés aux salariés

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, les salariés français ont droit à des cotisations définies par l'État et à des indemnités forfaitaires de départ en retraite définies par l'entreprise, appelées indemnités de départ en retraite (IDR).

Ces postes comprennent les provisions destinées à couvrir les risques et charges directement liés ou non à des opérations de banque au sens de l'article L.311-1 du Code monétaire et financier et aux opérations connexes définies à l'article L.311-2 du même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Sauf disposition contraire dans un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue dudit tiers. La Société applique la méthode comptable induite par la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02, ce qui permet d'améliorer l'information financière. Le taux d'actualisation au titre de 2025 s'élève à 4,14 % (2024 : 3,37 %).

Cette méthode se rapporte aux conditions de mise en relation des droits avec des périodes de service dans le cadre de certains régimes à prestations définies : l'attribution des droits est conditionnée à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite, à son ancienneté mais plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté. Pour ce type de régimes, la méthode à appliquer prévoit la comptabilisation des droits sur les dernières années de carrière du salarié, ce qui lui confère les droits au moment de son départ à la retraite et non sur toute la durée de sa carrière dans l'entreprise.

Dans le compte de résultat, ces provisions sont comptabilisées en frais de personnel.

2.5. Réévaluation

Devises étrangères. – Les états financiers de la Société libellés en devises sont convertis en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les transactions libellées en devises sont converties en euros au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les charges d'exploitation du compte de résultat.

Les transactions en devises sont initialement comptabilisées par la Société aux taux au comptant de la monnaie fonctionnelle correspondante à la date à laquelle la transaction remplit pour la première fois les conditions de comptabilisation.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change au comptant à la date de clôture.

Les écarts résultant du règlement ou de la conversion des éléments monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les éléments non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût historique sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de transactions initiales. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur en devises sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

À chaque date de clôture, les opérations de bilan et de hors-bilan libellées en devises étrangères sont converties au cours de change officiel en vigueur à la date de clôture ou au dernier cours de marché disponible à une date antérieure proche. À chaque date de clôture, le solde des positions en devises est comptabilisé en résultat. Les opérations enregistrées par Circle SAS sont effectuées en euros et en dollars américains. Le montant des gains/(pertes) de change s'élève à (5 889 624) euros (2024 : 359 599 euros).

2.6. Restricted Stock Unit (RSU)

Conformément au cadre PCEC, la Société est tenue de comptabiliser les incidences fiscales des régimes de rémunération en actions. Circle propose des plans de rémunération en actions qui attribuent des actions aux employés éligibles, sous réserve de conditions de service et de la survenance d'un événement de sortie, notamment une introduction en bourse (IPO) de la Société mère ultime, considérée comme une condition de performance. Compte tenu de l'incertitude entourant le calendrier de cet événement de sortie, aucune provision pour incidence fiscale relative à ces régimes de rémunération en actions n'avait été comptabilisée au 31 décembre 2024.

À la suite de l'introduction en bourse du 5 juin 2025, la condition de sortie a été remplie. Par conséquent, les attributions satisfaisant à la fois à la condition de sortie et à la condition de service ont été définitivement acquises. Les RSU octroyées après l'introduction en bourse sont généralement acquises uniquement sur la base du respect de la condition de service.

La valeur des actions à leur date d'acquisition est refacturée par la Société Mère Ultime à la Société et comptabilisée en charges dans le compte de résultat. Concernant les actions non attribuées, les plans sont valorisés au cours de clôture à la date de clôture.

Les charges sociales liées aux RSU, qu'elles soient acquises ou non, sont comptabilisées en charges sociales dans le compte de résultat. Les charges sociales relatives aux actions non acquises sont amorties sur la période de service du salarié, sur la base du cours de clôture de l'action à la date de clôture.

Pour plus de détails, voir la note 4.3, la note 5.4 et la note 6.4.

2.7. Éléments hors bilan

a) Jetons pré-émis (« pré-mints »)

Certains protocoles de blockchains requièrent la « pré-émission » (« pré-mint ») des jetons USDC et EURC, ce qui signifie qu'ils sont créés avant toute demande d'un client et qu'ils ne sont pas encore garantis par des réserves de liquidités. Conformément à l'article 211-1 du plan comptable général, ces jetons n'ont aucune valeur économique pour la Société et ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs. Ne répondant pas aux critères de comptabilisation des actifs, ils sont exclus du bilan et du tableau des engagements; ces jetons sont également mentionnés dans la note 4.1.

b) Jetons stockés dans les portefeuilles des clients Circle Mint

Lorsque Circle SAS émet de nouveaux jetons, ils sont crédités sur le wallet Circle Mint du client pour lequel la Société détient les clés privées.

Au sein du référentiel comptable français, le plan comptable des établissements de crédit ne précise aucune méthode comptable relative aux activités de conservation de crypto-actifs. Ainsi, comme le précise l'article 112-1 du plan comptable des établissements de crédit (règlement CRB 91001), il est rappelé que les établissements assujettis doivent respecter les dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par ledit règlement.

Conformément à l'article 629-1 du règlement no 2020-05 et à l'article L.54-10-2 du Code monétaire et financier, les jetons stockés dans les portefeuilles Circle répondent à la définition de la conservation d'actifs numériques en droit français, compte tenu du statut de Circle SAS au regard de la réglementation de l'AMF sur les Prestataires de Services sur Actifs Numériques (PSAN). Ainsi, conformément au plan comptable général, ces jetons n'ont été comptabilisés ni au bilan ni dans le tableau des engagements et ont en revanche fait l'objet d'une présentation détaillée à la Note 4.2.

3. Informations sur les postes du bilan

3.1. Créances et passifs envers les établissements de crédit et assimilés

La répartition se fait en fonction de la durée résiduelle des créances et des dettes.

31 Décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Comptes ordinaires	4 267 511 568	—	—	—	4 267 511 568
Comptes de réserve et de règlement	4 108 126 378	—	—	—	4 108 126 378
Comptes d'entreprise	159 385 190	—	—	—	159 385 190
Autres	258 559	—	—	—	258 559
Comptes et prêts au jour le jour	258 559	—	—	—	258 559
Total des coûts	4 267 770 127	—	—	—	4 267 770 127
Amortissements déduits de l'actif	—	—	—	—	—
Total valeurs nettes	4 267 770 127	—	—	—	4 267 770 127
31 Décembre 2024					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Comptes ordinaires	1 311 056 652	—	—	—	1 311 056 652
Comptes de réserve et de règlement	1 293 185 124	—	—	—	1 293 185 124
Comptes d'entreprise	17 871 528	—	—	—	17 871 528
Autres	187 714	—	—	—	187 714
Comptes et prêts au jour le jour	187 714	—	—	—	187 714
Total des coûts	1 311 244 366	—	—	—	1 311 244 366
Amortissements déduits de l'actif	—	—	—	—	—
Total valeurs nettes	1 311 244 366	—	—	—	1 311 244 366

Les comptes ordinaires correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Les comptes de règlement et de réserve représentent les montants détenus auprès d'établissements financiers pour le compte de clients. Le passif correspondant est comptabilisé dans les « Opérations avec la clientèle ».

Les stablecoins détenus par Circle SAS pour son propre compte sont comptabilisés comme des actifs financiers dans le cadre des « Comptes et prêts au jour le jour ». Ces soldes correspondent à des actifs numériques hautement liquides détenus pour le compte propre de la Société, contrôlés par celle-ci et ne sont pas détenus pour le compte de clients. À la fin de l'exercice 2025, Circle SAS détenait pour son propre compte 100 639 euros d'EURC et 157 921 euros d'USDC, conservés dans des portefeuilles numériques sous le contrôle de la Société.

31 Décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés					
Comptes ordinaires	—	—	—	—	—
Comptes de réserve et de règlement	—	—	—	—	—
Comptes d'entreprise	—	—	—	—	—
Autres	11 858 008	—	—	—	11 858 008
Comptes et prêts au jour le jour	—	—	—	—	—
Comptes intragroupe	11 858 008	—	—	—	11 858 008
Total des coûts	11 858 008	—	—	—	11 858 008
31 Décembre 2024					
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés					
Comptes ordinaires	—	—	—	—	—
Comptes de réserve et de règlement	—	—	—	—	—
Comptes d'entreprise	—	—	—	—	—
Autres	8 951 877	—	—	—	8 951 877
Comptes et prêts au jour le jour	—	—	—	—	—
Comptes intragroupe	8 951 877	—	—	—	8 951 877
Total des coûts	8 951 877	—	—	—	8 951 877

Les comptes intra-groupe sont constitués principalement des montants payables aux sociétés du Groupe en lien avec des accords de prix de transfert, des activités de portefeuille d'entreprise et de revente, et des paiements effectués par ces sociétés pour le compte de Circle SAS.

3.2. Opérations avec la clientèle

La répartition se fait en fonction de la durée résiduelle des créances et des dettes.

31 Décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs					
Transactions clients					
Créances associées	12 811	—	—	—	12 811
Frais de service client premium	12 811	—	—	—	12 811
Total des coûts	12 811	—	—	—	12 811
31 Décembre 2024					
Actifs					
Transactions clients					
Créances associées	1 008	—	—	—	1 008
Frais de service client premium	1 008	—	—	—	1 008
Total des coûts	1 008	—	—	—	1 008

31 Décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passif					
Transactions clients					
Comptes ordinaires	4 085 609 686	—	—	—	4 085 609 686
Dette en EUR des détenteurs d'EURC au niveau mondial	309 608 564	—	—	—	309 608 564
Dette en USD des détenteurs d'USDC dans l'EEE	3 776 001 122	—	—	—	3 776 001 122
Dettes connexes	—	—	—	—	—
Commission de remboursement non facturée	—	—	—	—	—
Autres montants dus	9 181 360	—	—	—	9 181 360
Différence temporelle entre la trésorerie et l'émission/le remboursement de jetons – EURC	1 694 522	—	—	—	1 694 522
Différence temporelle entre la trésorerie et l'émission/le remboursement de jetons – USDC	7 486 838	—	—	—	7 486 838
Total de l'encours acquis par la clientèle	4 094 791 046	—	—	—	4 094 791 046
31 Décembre 2024					
Passif					
Transactions clients					
Comptes ordinaires	1 248 206 013	—	—	—	1 248 206 013
Dette en EUR des détenteurs d'EURC au niveau mondial	80 705 694	—	—	—	80 705 694
Dette en USD des détenteurs d'USDC dans l'EEE	1 167 500 319	—	—	—	1 167 500 319
Dettes connexes	—	—	—	—	—
Commission de remboursement non facturée	—	—	—	—	—
Autres montants dus	25 400 494	—	—	—	25 400 494
Différence temporelle entre la trésorerie et l'émission/le remboursement de jetons – EURC	23 480 294	—	—	—	23 480 294
Différence temporelle entre la trésorerie et l'émission/le remboursement de jetons – USDC	1 920 200	—	—	—	1 920 200
Total de l'encours acquis par la clientèle	1 273 606 507	—	—	—	1 273 606 507

Les comptes ordinaires représentent l'encours de jetons de monnaie électronique en circulation. Circle SAS enregistre un passif envers les détenteurs d'USDC principalement dans l'EEE et un passif envers tous les détenteurs d'EURC. Ces passifs correspondent à l'obligation de remboursement des USDC et EURC de Circle SAS et sont garantis par des actifs ségrégués dans des comptes de cantonnement.

Les autres montants dus représentent les montants dus à la clientèle pour les jetons détruits le 31 décembre 2025 et dont les fonds ont été réglés après la fin de la période.

3.3. Immobilisations corporelles

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
	Matériel informatique et équipement	Matériel informatique et équipement
Coût		
Au début de l'exercice	6 864	—
Acquisitions	—	6 864
À la clôture de l'exercice	6 864	6 864
Amortissement		
Au début de l'exercice	1 717	—
Charge d'amortissement de la période	2 288	1 717
À la clôture de l'exercice	4 005	1 717
Au début de l'exercice	5 147	—
À la clôture de l'exercice	2 859	5 147

3.4. Provisions

Au 31 décembre 2025, la Société avait constitué les provisions suivantes :

	31 Décembre 2025			31 Décembre 2024		
	Indemnités de départ à la retraite	Jetons d'entreprise	Total	Indemnités de départ à la retraite	Jetons d'entreprise	Total
Au début de l'exercice	9 035	—	9 035	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—
Reprises et utilisations	—	—	—	—	—	—
Dotations	22 457	9 195	31 652	9 035	—	9 035
À la clôture de l'exercice	31 492	9 195	40 687	9 035	—	9 035

Jetons d'entreprise. – Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une provision pour dépréciation de 9 195 € relative aux jetons détenus pour son propre compte. Cette provision reflète une diminution de la valeur de marché de ces actifs, leur valeur à la clôture étant inférieure à leur valeur comptable.

La provision est comptabilisée en diminution de la valeur comptable des actifs concernés à l'actif du bilan, avec une charge correspondante enregistrée en charges d'exploitation dans le compte de résultat.

Indemnités de départ à la retraite. – Les résultats des évaluations actuarielles au 31 décembre 2025 s'analysent comme suit :

Le coût des services et le coût des intérêts sont les principales composantes de la charge de retraite nette pour la période suivante. Un taux d'actualisation de 4,14 % (2024 : 3,37 %) est appliqué aux hypothèses retenues au 31 décembre 2025. À la fin de l'exercice 2025, la durée est estimée à 16,80 ans (2024 : 14,60 ans).

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Engagement au titre des prestations définies au 31 décembre 2025	31 492	9 035
Coût des services 2026	17 030	8 901
Coût des intérêts 2026	1 304	304
Durée (en années)	16,8	14,6

3.5. Capitaux propres et actionnariat

	31 Décembre 2024	Distribution de dividendes	Augmentation	Diminution	31 Décembre 2025
Capital Social	26 000 000	—	133 000 000	—	159 000 000
Réserve légale	—	—	15 491	—	15 491
Report à nouveau	—	—	294 330	—	294 330
Résultat exercice	309 821	—	1 448 186	309 821	1 448 186
Capitaux propres	26 309 821	—	134 758 007	309 821	160 758 007

Au cours de la période close le 31 décembre 2025, l'actionnaire unique (Circle Internet Financial Limited) a souscrit 133 millions d'actions (2024 : 26 millions) d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, avec maintien de son droit préférentiel de souscription. Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 159 000 000 euros (2024 : 26 000 000 euros).

3.6. Réévaluation

Au cours de l'exercice, la Société n'a procédé à aucune réévaluation des éléments de son bilan. Tous les actifs et passifs ont été maintenus à leur valeur comptable initiale et aucun ajustement n'a été effectué pour refléter des variations de la juste valeur.

3.7. Intérêts courus

La Société a comptabilisé 4 644 euros d'intérêts courus à payer pour la période close le 31 décembre 2025. Les intérêts à recevoir d'un montant de 2 286 004 euros ont été comptabilisés dans les paiements anticipés et produits différés. Voir la Note 3.9 pour de plus amples informations.

3.8. Autres actifs et passifs

Tableau des autres créances et des stocks	31 Décembre 2025			31 Décembre 2024		
	À 1 an au plus	À plus d'1 an	Total	À 1 an au plus	À plus d'1 an	Total
Autres créances	19 297	—	19 297	22 800	—	22 800
Dépôts de garantie	19 297	—	19 297	22 800	—	22 800
Autres actifs	60 220	—	60 220	—	—	—
Jetons d'entreprise	60 220	—	60 220	—	—	—
Total	79 517	—	79 517	22 800	—	22 800

Tableau des autres dettes	À 1 an au plus	À plus d'1 an	Total	À 1 an au plus	À plus d'1 an	Total
Autres dettes	1 460 945	—	1 460 945	2 324 749	—	2 324 749
État – Impôt sur les bénéfices	869 990	—	869 990	179 611	—	179 611
Fournisseurs	25 468	—	25 468	113 906	—	113 906
Intérêts interentreprises à payer	4 644	—	4 644	—	—	—
Autres paiements intersociétés	263 063	—	263 063	1 933 215	—	1 933 215
Notes de frais	—	—	—	252	—	252
Particuliers – Assurance mutuelle et prévoyance	7 108	—	7 108	8 849	—	8 849
Personnel – URSSAF	107 713	—	107 713	43 764	—	43 764
Autres impôts et taxes	182 959	—	182 959	45 153	—	45 153
Total	1 460 945	—	1 460 945	2 324 749	—	2 324 749

Les autres actifs et passifs sont ventilés selon leur nature et leur durée.

Au 31 décembre 2025, la Société détient des jetons d'entreprise représentant un total de 17 897 unités, pour une valeur nette comptable de 60 220 euros. La Société détient ces jetons d'entreprise afin de soutenir ses activités opérationnelles sur des réseaux blockchain. Ces jetons sont principalement utilisés pour faciliter le traitement des transactions et pour financer les coûts associés à la validation des transactions (« frais de gas »). Les jetons d'entreprise sont détenus à des fins opérationnelles et ne sont pas utilisés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les jetons sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. À chaque date de clôture, leur valorisation est déterminée sur la base des cours de marché disponibles provenant de plateformes actives. La Société applique la méthode du coût moyen pondéré (CMP) pour déterminer la valeur comptable des jetons aux fins des tests de dépréciation à chaque date de clôture. Lorsque la valeur à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur comptable présentée ci-dessus est nette de dépréciation. La provision correspondante, d'un montant de 9 195 euros, est présentée en Note 3.4.

Les dettes intragroupe sont non garanties, sans intérêt, sans date fixe de remboursement et remboursables à vue.

3.9. Paiements anticipés et produits différés

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Charges constatées d'avance	34 718	—
Charges liées à l'évaluation des jetons d'entreprise	9 195	—
Produits à recevoir – Intérêts courus non échus – USD	2 278 185	604 256
Produits à recevoir – Intérêts courus non échus – EUR	7 819	1 038
Total des actifs	2 329 917	605 294
Charges à payer – État – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	881 684	150 779
Charges à payer – Fournisseurs – Factures non parvenues	167 356	352 198
Charges à payer – Personnel – Prime	237 498	173 649
Total des passifs	1 286 538	676 626

Les produits à recevoir représentent les intérêts courus sur les comptes de réserves tenus pour les USDC et EURC. Ces intérêts ont été accumulés au cours de la période mais n'ont pas encore été perçus.

4. Autres soldes non-inscrits au bilan**4.1. Jetons pré-émis (« pré-mint »)**

Au 31 décembre 2025, les jetons pré-émis s'élevaient à 21 325 471 euros (2024 : 34 683 284 euros). Voir la Note 2.7a pour de plus amples informations.

4.2. Jetons stockés dans les portefeuilles des clients Circle Mint

Les portefeuilles clients Circle Mint permettent aux clients de stocker des stablecoins et facilitent les activités d'émission (« mint ») et de remboursement (« burn »).

Au 31 décembre 2025, les jetons stockés dans les portefeuilles des clients Circle Mint s'élevaient à :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
USDC	33 969 732	77 169 568
EURC	1 292 198	1 659 085
Total	35 261 930	78 828 653

Se référer à la Note 2.7 pour les méthodes comptables.

4.3. Autres engagements hors bilan

À la date de clôture, le montant notionnel des engagements hors bilan relatifs aux droits non acquis s'élève à 3 875 497 euros.

5. Informations sur les postes du compte de résultat**5.1. Produits et charges d'intérêts**

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024
Intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêt – Réserves stablecoins	122 009 261	15 292 627
Autres produits d'intérêt	2 877 891	27 066
Total des intérêts et produits assimilés	124 887 152	15 319 693
Intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêt	(53 404)	(35 169)
Total des intérêts et charges assimilées	(53 404)	(35 169)
Produits d'intérêt nets	124 833 748	15 284 524

Intérêts et produits assimilés.

La Société reçoit des intérêts sur les actifs détenus dans les comptes de cantonnement, qui sont actuellement composés de comptes de dépôt dans des banques. Les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.2. Commissions (produits et charges)

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024
Frais bancaires		
Frais bancaires	176 959	59 462
Total des frais bancaires	176 959	59 462
Commissions de change		
Commissions de change	50	530
Total des commissions de change	50	530
Total des commissions	177 009	59 992

Ces charges représentent des dépenses relatives aux soldes détenus auprès des banques et de plateformes d'échange.

5.3. Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
Gains/(pertes) de change latents	(6 847 357)	525 573
Gains/(pertes) de change réalisés	957 733	(165 974)
Total des gains/pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(5 889 624)	359 599
Autres produits d'exploitation bancaire		
Revenus tirés des frais de service intragroupe	—	1 293 940
Autres produits	179 241	2 037
Total des autres produits d'exploitation bancaire	179 241	1 295 977
Autres charges d'exploitation bancaire		
Frais de service intragroupe	(108 490 515)	(13 461 438)
Autres charges	(12 983)	(118 551)
Total des charges d'exploitation bancaire	(108 503 498)	(13 579 989)

Avant le 1er juillet 2024, la Société percevait des frais de service intragroupe provenant de Circle LLC. Ce montant a été calculé sur la base d'un prix de transfert selon la méthode du coût majoré, avec une marge de 7 %.

À compter du 1er juillet 2024, les frais de service intragroupe sont payables par la Société à Circle LLC au titre des droits de propriété intellectuelle accordés par Circle LLC à Circle SAS, des services support fournis par Circle LLC à Circle SAS et des services de distribution (EURC) fournis par Circle LLC à Circle SAS.

Les autres produits incluent notamment 109 773 euros (2024 : 2 032 euros) correspondant à des frais de service client premium générés sur les comptes Circle Mint.

5.4. Autres charges d'exploitation

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024
Salaires et traitements	1 407 949	1 256 284
Voyages et déplacements	59 871	40 266
Autres services externes	1 006 260	825 578
Autres charges	3 211 041	686 842
Autres frais interentreprises	2 252 213	—
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 288	1 717
Total des frais généraux	7 939 622	2 810 687

Les impôts et taxes (y compris les impôts et versements assimilés sur rémunérations) d'un montant de 2 928 270 euros sont inclus dans les autres charges (2024 : 611 716 euros). Ce montant inclut une charge de taxe sur les salaires comptabilisée au cours de l'exercice au titre des RSU acquises, s'élevant à 460 194 euros (2024 : néant). Un passif de 632 267 euros (2024 : néant) a également été comptabilisé au titre des cotisations sociales patronales relatives aux RSU non acquises.

5.5. Impôt sur les bénéfices

Rapprochement du bénéfice comptable et du bénéfice imposable	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024
Bénéfice comptable avant impôt	2 503 236	489 432
Pénalités et amendes		1 176
Charges sociales RSU	888 730	—
Provisions pour primes	63 849	173 649
Provisions pour retraite	22 457	9 035
Provisions pour impôts autres que sur les bénéfices	116 908	45 153
Charges sociales sur RSU non acquises	632 267	—
Bénéfice imposable	4 227 448	718 445
Charge d'impôt exigible (à 25 %)	1 056 862	179 611
Ajustement de la provision d'impôt 2024 sur déclaration	(1 812)	—
Charge d'impôt exigible	1 055 050	179 611

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel	Résultat avant impôts	Impôt exigible à 25 %	Bénéfice après impôt
Résultat courant	2 503 236	1 055 050	1 448 186
Éléments exceptionnels	—	—	—
Total	2 503 236	1 055 050	1 448 186

6. Autres informations

6.1. Informations actuelles.

Au cours de l'exercice, l'effectif mensuel moyen s'élevait à 6 (2024 : 4).

6.2. Rémunérations, avances, crédits et engagements

Le montant des rémunérations, sous toutes leurs formes, attribuées aux salariés et aux membres des organes de direction n'est pas communiqué, y compris le nombre d'unités d'actions attribuées (RSU), dès lors que cette information serait de nature à permettre l'identification indirecte des rémunérations individuelles.

6.3. Filiales et participations

La Société ne détenait aucune filiale et/ou de participation au cours de l'exercice.

6.4. Informations relatives aux transactions entre parties liées

Voir les Notes 1.2 et 2.2 pour de plus amples informations sur la société mère de la Société et l'Accord de rééquilibrage conclu avec Circle LLC, respectivement.

La Société est une filiale à 100 % de Circle Internet Financial Limited. Comme indiqué à la Note 3.5, la Société mère immédiate a effectué des apports en capital pour un montant de 133 000 000 euros durant l'exercice 2025.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés et les autres passifs comprennent les dettes intragroupe au 31 décembre 2025. Ces montants sont répartis comme suit :

Contrepartie	Nature de la transaction	Relation	€
Circle Internet Group, Inc	Frais liés aux RSU	Société consolidante	87 141
Circle Internet Financial Ltd	Intérêts à payer	Société mère immédiate	4 644
Circle Internet Financial, LLC	Frais de services intragroupe	Société du groupe	11 854 800
Circle Internet Contract Services LLC	Frais de sous-traitance	Société du groupe	169 058
Circle International Bermuda Limited	Dépenses de carte d'entreprise payées pour le compte de Circle SAS	Société du groupe	3 208
Circle Internet Financial Trading Company Limited	Coûts du matériel informatique	Société du groupe	6 864
Total des dettes envers les parties liées			12 125 716

Les opérations avec les parties liées comptabilisées dans le compte de résultat sont résumées ci-dessous :

Contrepartie	Nature de la transaction	Relation	€
Circle Internet Financial, LLC	Frais de services intragroupe	Société du groupe	108 490 515
Circle Internet Group, Inc	Frais liés aux RSU	Société consolidante	1 485 268
Circle Internet Contract Services LLC	Frais de sous-traitance	Société du groupe	766 945
Circle Internet Financial Ltd	Charges d'intérêts intragroupe	Société mère immédiate	53 404
Dépenses totales des parties liées			110 796 131

6.5. Honoraires des commissaires aux comptes

La rémunération des commissaires aux comptes au titre de l'audit de Circle SAS au cours de la période considérée est présentée ci-dessous :

	Exercice clos le 31 Décembre 2025		Du 10 Juillet 2023 au 31 Décembre 2024	
	Deloitte & Associés	Nexia	Total	Deloitte & Associés
Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'audit des comptes annuels de la Société	45 000	20 300	65 300	100 000
Honoraires au titre de services autres que d'audit	40 000	—	40 000	5 025
Rémunération totale des commissaires aux comptes	85 000	20 300	105 300	105 025

Les honoraires non liés à la mission d'audit se rapportent notamment à des prestations fournies par les commissaires aux comptes dans le cadre des augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice.

6.6. Émetteur et détenteur de jetons

La Société sert les clients principalement au sein de l'Espace économique européen (« EEE ») pour l'émission et le remboursement d'USDC dans le cadre d'un modèle de co-émission, aux côtés d'une autre entité du Groupe, Circle Internet Financial, LLC (« Circle LLC »), qui sert, quant à elle, les clients d'USDC en dehors de l'EEE. La Société émet et rembourse également des EURC en tant qu'unique émetteur du stablecoin EURC.

L'USDC et l'EURC sont des jetons de monnaie électronique respectivement adossés au dollar américain et à l'euro. Au 31 décembre 2025, la Société présentait 3 776 001 122 euros d'USDC en circulation (nets de remboursements) (2024 : 1 167 500 319 euros), représentant les détenteurs situés dans l'EEE dans le cadre du modèle de co-émission, ainsi que 309 608 564 euros d'EURC en circulation (nets de remboursements) (2024 : 80 705 694 euros). L'USDC et l'EURC ne sont pas dépréciables par nature.

L'USDC est entièrement garanti par un montant équivalent d'actifs libellés en dollars américains détenus par le groupe Circle auprès d'institutions financières réglementées sur des comptes distincts de ses fonds d'entreprise, au nom et au bénéfice des détenteurs d'USDC (les « comptes de réserves USDC »). Cela signifie que pour chaque USDC émis par le Groupe et restant en circulation, ce dernier détiendra pour le compte des détenteurs soit un dollar américain, soit un montant équivalent d'actifs libellés en dollars américains sur ses comptes de réserves USDC (les « réserves d'USDC »).

L'EURC est entièrement garanti par un montant équivalent d'actifs libellés en euros détenus par Circle SAS auprès d'institutions financières réglementées sur des comptes distincts de ses fonds d'entreprise, au nom et au bénéfice des détenteurs d'EURC (les « comptes de réserves EURC »). Cela signifie que pour chaque EURC émis par Circle SAS et restant en circulation, cette dernière détient pour le compte des détenteurs soit un euro, soit un montant équivalent d'actifs libellés en euros sur ses comptes de réserves EURC (les « réserves d'EURC »).

Seuls les détenteurs d'USDC au sein de l'EEE peuvent demander le remboursement de leurs USDC à Circle SAS. Ce remboursement se fera à tout moment et à la valeur nominale.

Tous les détenteurs d'EURC peuvent demander le remboursement de leurs EURC à Circle SAS. Ce remboursement se fera à tout moment et à la valeur nominale.

L'USDC et l'EURC ne sont pas conçus pour générer des revenus pour les détenteurs, pour augmenter en valeur ou pour apporter un avantage financier au détenteur du jeton.

L'offre d'USDC et d'EURC n'est pas limitée à un montant fixe dans le cadre de son contrat intelligent (« smart- contract ») d'émission. Le nombre d'USDC et d'EURC disponible au public ou négociable n'est pas limité.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A l'associé unique de la société **CIRCLE INTERNET FINANCIAL EUROPE SAS**,

Opinion. – En exécution de la mission qui nous a été confiée par les décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CIRCLE INTERNET FINANCIAL EUROPE SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations. – En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les réserves de devises relatives aux jetons de monnaie électronique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. – Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la défense et Paris, le 30 avril 2026
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Maud MONIN

ACA NEXIA
Hervé TANGUY